

-----  
COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 22 MAI 1980  
-----

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE A : Mmes MORIAMEZ, VICHY, Melle SIMONOT  
MM. MALVACHE, MARCOU, OUDIN, TAISNE.

COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL.

COLLEGE C : Mme PIRON, MM. OBERDORFF, OBERT.

A. T. O. S. : M. DANJOU.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. MOTRITCH  
M. DELQUIGNIES  
M. BOUTRY DALLE

ETUDIANTS : Melle CAULIER, Melle DERAIN,  
MM. BIERNAT, DE BECO, DEVRAINNE, DOUROUX,  
MM. LOBRY, SEIFERT.

MEMBRE DE DROIT : M. KOPF.

INVITES : MM. BARA, COFFIGNEZ, PRUVOT.

EXCUSES :

M. le Sénateur Maire de la Ville de Valenciennes.  
M. GRIMALDI, Sénateur Maire, rapporteur du groupe recherche de l'E.P.R.  
M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal.  
M. le Représentant de la C. F. D. T.  
M. VANDENKERKOF, Etudiant.

ONT DONNE POUVOIR :

M. LINQUETTE	à	M. DELQUIGNIES
M. SEGUY	à	M. DELQUIGNIES
M. COQUET G.	à	M. MALVACHE
M. BOURTON	à	M. MALVACHE
M. SOENEN	à	M. MOREL
Mme FRANCE	à	M. DANJOU
M. BURY R.	à	M. DANJOU
M. FRANCE	à	Melle CAULIER
M. PETITPREZ	à	M. LOBRY

La séance est ouverte à 14 H 30.

Le Président présente les excuses de Messieurs SEGUY, LINQUETTE, GRIMALDI, GILLIARD, SOENEN, COQUET G. et BOURTON qui, empêchés, se sont faits représenter ou ont donné pouvoir quand cela était possible.

Avant de présenter l'ordre du jour du Conseil, le Président donne une brève information sur quelques points :

- Un exercice d'alerte d'incendie sera organisé le 27 mai afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement des matériels de prévention et d'analyser le comportement des personnels et des étudiants dans une telle situation.

- Un questionnaire a été établi par la Commission des relations internationales et le Président incite fortement chaque personne à y répondre. Il remercie également Madame MORIAMEZ, Vice Président de cette Commission, de son action, car l'Université doit être "Universelle" afin de mieux servir sa région qui doit être un "vivier d'innovation".

- Lors du Conseil d'Université du 15 novembre 1979, l'Université a accepté officiellement le legs de Monsieur Louis DUVANT. Le Président voudrait honorer la mémoire de Monsieur DUVANT, pour cela, il propose de dénommer le bâtiment qui sera réservé en priorité aux secteurs de l'énergétique et aux machines utilisées "HALL MACHINES LOUIS DUVANT".

Cette dénomination est approuvée par le Conseil.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 AVRIL 1980.

Le compte rendu du Conseil du 3 avril 1980 est ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration sous réserve d'une modification en page 7 où s'est glissée une erreur concernant le projet de convention DEUG Instituteurs. Il convient de remplacer les termes texte définitif par projet ceci afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des conseillers.

Le compte rendu du 3 avril 1980 est adopté à l'unanimité.

II - EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS 1979.

Avant de passer la parole à Monsieur PRUVOT, Rapporteur de la Commission des Finances, que Monsieur le Président remercie pour le travail important qu'il a produit, Monsieur MALVACHE tient à remercier les différents organismes qui ont contribué, par leur soutien financier, à la bonne marche de notre Etablissement notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, Cambrai et Avesnes pour l'incitation qu'ils ont menée auprès des entreprises locales pour le versement de la Taxe d'Apprentissage, la Municipalité de Valenciennes qui aide notre Université depuis longtemps, ainsi que l'Etablissement Public Régional qui contribue fortement à l'équipement de recherche.

Monsieur PRUVOT prend la parole et expose le compte financier tel qu'il est repris dans le document ci-annexé.

Monsieur MOREL intervient sur le problème de la Formation Continue, constate une diminution du "1 %" et une augmentation de la Taxe d'Apprentissage. Il demande la raison de la baisse du "1 %".

Monsieur MOTRITCH dit avoir observé un déplacement du 1 % vers le secteur manuel.

Monsieur BARA précise que cette baisse est due à plusieurs facteurs :

- Le 1 % est fonction de la masse salariale, or celle-ci baisse dans certains secteurs ;

- Des entreprises qui consacraient volontiers 3 à 4 % de leur masse salariale à la formation ont réduit à 2 % et moins leur participation ;

- La loi de juillet 1978 est peu précise sur les frais de formation. Les entreprises ont estimé ne pas devoir payer les frais de formation au delà de 500 heures pour les enseignements ayant fait l'objet d'un agrément. Les centres de formation ont donc des difficultés à ce niveau puisque l'Etat s'est engagé dans une voie qui semble coûter plus que prévu et de ce fait tend à vouloir limiter ce type de dépenses.

Le développement de la concurrence entre centres de formation vient également accentuer des difficultés déjà constatées.

-----

Monsieur OBERT demande une précision sur un déséquilibre dans les crédits d'heures complémentaires. Monsieur KOPF explique que tous les chiffres n'apparaissent pas dans les tableaux synthétiques qui ont été remis et donne les explications nécessaires à l'obtention de l'équilibre recherché.



Monsieur BOUTRY DALLE s'étonne qu'une variante de 50 % existe entre prévisions budgétaires et réalisations effectives.

MM. KOPF et PRUVOT expliquent qu'un certain nombre de ressources ne sont pas reprises ou sont sous-estimées au départ par prudence ou ne sont pas prévisibles lors de l'élaboration du budget prévisionnel ; les ressources affectées ne sont pas reprises, la Taxe d'Apprentissage est volontairement, par prudence sous-estimée, certaines subventions ne sont pas prévisibles ou leur incertitude est telle qu'elles ne peuvent être reprises dans les prévisions.

Le compte financier est adopté à l'Unanimité.

### III - QUESTIONS DIVERSES.

#### - Placement des fonds libres en comptes à terme :

Au cours de sa séance du 12 février 1976, le Conseil a autorisé le placement en comptes à terme des fonds libres dans la limite de 250 000 F conformément aux dispositions de la lettre ministérielle du 7 avril 1975.

A la demande de l'Agent Comptable, le Président expose que cette limite n'est plus en rapport avec la situation économique actuelle et l'accroissement de la trésorerie.

D'autre part, en raison des fluctuations du marché financier, du jeu de la concurrence et dans le souci d'obtenir les meilleures conditions, il y a lieu de ne pas limiter à un seul établissement la possibilité d'ouverture de comptes à terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de supprimer la limite de 250 000 F et d'autoriser l'ouverture de comptes à terme dans un ou plusieurs établissements financiers publics ou nationalisés.

- Commission Relations Internationales

Madame MORIAMEZ, Président de la Commission des Relations Internationales expose les résultats des travaux de sa Commission.

Madame MORIAMEZ informe qu'un questionnaire a été établi afin de connaître les actions engagées et à intervenir.

La Commission a également pris des contacts, et examine l'offre de la Communauté Economique Européenne conduisant à une harmonisation des programmes d'échanges. Des crédits semblent disponibles à ce niveau et permettraient de multiplier les échanges et de parcourir de nombreux pays.

- Monsieur LOBRY expose l'aspect social de la Vie de l'Etudiant.

Les vœux et informations de la Commission sont les suivants :

- Un journal spécial rentrée devrait être créé
- Les contacts de l'ASCUV devraient être étendus aux associations culturelles extérieures.
- Une soirée dansante devrait être organisée au niveau de l'Université ; l'argent recueilli permettrait de réaliser des actions culturelles.

- Il semble indispensable de recruter une assistante sociale à mi-temps, Madame LECONTE ne pouvant plus assurer sa charge normalement.
- La radiographie sera limitée à certains étudiants l'an prochain, le coût du cliché étant passé de 4,40 F à 10 F.
- Une boîte à idées "Vie de l'Etudiant" pourrait être mise en place.

La séance est levée à 16 H 30.